

ORDRE DU JOUR

1 – FINANCES

- 1/1 – Approbation comptes de gestion 2014 – Budget Principal (Ville) et budget annexe (patrimoine locatif)
- 1/2 – Approbation Comptes Administratifs 2014 – Budget Principal et budget annexe
- 1/3 – Affectation des résultats 2014 – Budget principal et budget annexe
- 1/4 – Admissions en non-valeur – Budget principal
- 1/5 – Décisions budgétaires modificatives n° 1 – Budget principal et budget annexe
- 1/6 – Confirmation des taux des taxes locales

2 – POLITIQUE DE LA VILLE – RENOUVELLEMENT URBAIN

- 2/1 – Programme de Rénovation Urbaine du « Nouveau Mons » - Signature de la convention de gestion des espaces publics et privés
- 2/2 – Signature de la convention territoriale – Volet local du contrat de ville de la Métropole Européenne Lilloise
- 2/3 – Demande de subvention relative au projet de réfection de la salle de sports de Lattre de Tassigny

3 – URBANISME – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 3/1 – Programme d'aide à l'aménagement des courées – Sentier des Guingettes et cité Houzé – Accord sur le lancement des travaux de réhabilitation et le financement
- 3/2 – Foyer-logement « Les Mille Roses » - Parcelle cadastrée section AO n° 346 – Acquisition auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Mons en Barœul

5 – PERSONNEL

- 5/1 – Réforme des concessions de logement de fonction au 1^{er} septembre 2015

6 – PETITE ENFANCE

- 6/1 – Suppression de l'avance sur participation pour l'accueil en halte-garderie et en crèche
- 6/2 – Convention de service pour la consultation d'informations de la base allocataire de la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) sur le site internet www.caf.fr

8 – SPORTS – JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE

- 8/1 – Attribution de subventions associatives
- 8/2- Actualisation des tarifs municipaux des services d'accueil périscolaire, de restauration scolaire, d'études surveillées et des accueils collectifs de mineurs
- 8/3 – Conventonnement L.E.A. avec la CAF

9 – MUSIQUE – CULTURE

9/1 – Tarification de l'école de musique et de la bibliothèque

13 – DIVERS

13/1 – Présentation des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

QUESTIONS DIVERSES